# AUDIENCE DU CCAS avec M.MAZAURIC SG DU METL-MEDDE
# LE 15 janvier 2014

Une délégation du CCAS composée de, Christian MAHUT(président CCAS), Christian MATHIS(CGT), André ROBERT (FSU), Françoise LEFEVRE(FO), Pascal BLANDEL(CFDT), Bruno KOUBI(UNSA), a été reçu le 15/01/2014 de 15h à 17h par M.MAZAURIC SG du METL-MEDDE, accompagné de M. TALON et de Mme VARAGNE.

Christian MAHUT introduit la réunion en rappelant l'historique des démarches engagées par le CCAS et les fédérations syndicales pour obtenir une audience auprès des ministres du METL-MEDDE depuis décembre 2012, dans le but de connaître leurs intentions concernant le devenir de l'action sociale ministérielle. Mise à part une réponse positive du cabinet du METL du 15/03/2013, le cabinet du MEDDE n'a pas répondu à notre demande malgré les nombreuses relances.
La délégation remercie M.MAZAURIC d'avoir proposé de recevoir une délégation du CCAS, avant l'audience avec les cabinets ministériels, sur le devenir de l'action sociale ministérielle, la préservation du patrimoine social immobilier, le budget de l'action sociale et les prestations, la restauration, le logement, l'action sociale en faveur des retraités, les difficultés rencontrées par les CLAS...

## 1.Devenir de l'action sociale :

La délégation a rappelé l'utilité de l'action sociale au sein des services, et a demandé la sortie de l'arrêté sur l'action sociale avec la circulaire d'accompagnement, pour donner des garanties de continuité des CLAS et de moyens matériels et humains pour l'exercice des mandats des acteurs de l'action sociale. Par ailleurs la délégation sollicite une intervention du METL-MEDDE auprès des services du 1er ministre pour que ceux-ci donnent instruction aux DDT(M) de constituer des CLAS et d'en assurer le bon fonctionnement, enfin il a été exigé la mise en place de toutes les CRCAS pour favoriser un véritable dialogue de gestion du budget de l'action sociale, entre les DREAL et les présidents de CLAS.
*Réponse du SG :*
*Il considère que l'action sociale reste une priorité pour nos ministères et son action, les principes fondateurs de l'action sociale seront conservés, il n'y aura pas de remise en cause, les chantiers en cours(textes) devront aboutir et seront valorisés auprès des services.*
*Il souhaite que les CRCAS se mettent en place dans chaque région au plus vite.*
*Concernant les CLAS départementaux(DDT), leur pérennité est nécessaire, même si l'ajustage peut paraître imparfait, ce modèle doit être réaffirmé dans le cadre interministériel et des discussions ont déjà été entreprises avec le secrétaire général du gouvernement(SGG) pour que nos textes soient « bénis » par le SGG, et que les CLAS soient refondés juridiquement dans les DDI. Par ailleurs des discussions vont s'ouvrir avec le ministère de l'agriculture.*
*Le ministère est clair sur l'attention qu'il doit porter aux présidents de CLAS en matière de reconnaissance professionnelle et de moyens octroyés pour accomplir cette mission.*
*Dans la majorité des cas, les présidents de CLAS sont déchargés à hauteur de la moitié de leur temps de travail, ce seuil est un objectif à atteindre pour garantir le bon fonctionnement des CLAS.*

## 2. Préservation du patrimoine social immobilier :

Concernant le patrimoine immobilier la délégation a rappelé la nécessité de préserver les unités d'accueil des ASCE et les centres de vacances du CGCV afin de permettre aux familles de partir en vacances à un tarif socialement accessible. De plus ces unités d'accueil peuvent également être utilisées pour les nouveaux arrivants dans les services ou pour des accueils d'urgences suite à des événements climatiques ou familiaux.
*Réponse du SG :*
*M.MAZAURIC a rencontré fin 2013, France Domaine, qui a en charge la gestion du patrimoine immobilier de l'État, il a reconnu l'important travail fait par la FNASCE pour le recensement des unités d'accueil, ainsi que l'utilité sociale de celles-ci en tant que patrimoine public qu'il ne faut pas banaliser.*
*A ce titre il affirme qu'aucune modification ne se fera sans l'accord des associations, le maintien d'un usage social nécessite néanmoins le respect des règles en matière de convention et de redevance.*
*Sur certains secteurs du littoral, il faudra accepter une mixité d'usage de certains bâtiments.*
*La démarche engagée consiste à se mettre d'accord sur l'état des lieux, de mettre en œuvre les principes réglementaires et de contractualiser l'utilisation.*
*Certains préfets ont fait part de leur volonté de vendre un ensemble immobilier comportant une unité d'accueil, cette situation a nécessité une intervention du secrétaire général pour surseoir à la vente.*
*C'est pourquoi il est envisagé d'élaborer conjointement une instruction aux préfets indiquant le devenir des unités d'accueil, avec leur utilité sociale. Concernant les conventions d'occupation, elles ont été renouvelées*

*pour la plupart et, France Domaine fixe le montant de la taxe d'occupation précaire, le SG a du intervenir pour faire baisser certaines redevances sur évaluées, notamment à Val d'Isère.*
*Concernant les phares, l'interlocuteur est le conservatoire du littoral, certaines unités d'accueil seront peut-être amenées à être vendues ou rendues pour un usage administratif,dans ce cas, des compensations seront possibles pour l'octroi d'une autre unité d'accueil, ainsi que des retours sur les investissements effectués par les ASCE.*

*Quant aux centres de vacances du CGCV, une expertise est en cours avec le CGCV, les quatre centres propriétés de l'État ne sont pas délabrés et peuvent continuer à être utilisés. M.MAZAURIC indique que le coût des vacances pour les jeunes enfants est à peu prêt équivalent en gestion directe qu'en sous-traitance ! Le partenariat avec le CGCV est riche et constructif dans le cadre du renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectif prévue pour 2015-2017.*

**3 .Restauration collective, budget de l'action sociale :**

*M.MAZAURIC souhaite corriger les inégalités concernant la restauration collective, mais les intentions d'harmonisation avancent à la vitesse de nos moyens.*
*Le budget de l'action sociale est épargné le plus et le mieux possible de la contrainte budgétaire, c'est pourquoi la mise en réserve sur ce budget n'est que de 4,7 % au de 7 % pour les autres budgets.*

**4. Logement :**

La délégation a rappelé la demande du CCAS de prendre en compte les besoins sociaux des personnels en matière de logement dont le coût pèse de plus en plus lourd sur le budget des familles.
Dans le but de mesurer les besoins, la commission n°2 du CCAS envisage de lancer une enquête « logement » auprès des agents de 3 régions (Nord-Pas-de-Calais, Rhône-Alpes, Aquitaine).
La mise en place d'un prêt à l'amélioration de l'habitat à taux zéro (isolation, chauffage, salubrité), contribuerait à améliorer les conditions d'hébergement et le pouvoir d'achat des familles.
*Réponse du SG :*
*M.MAZAURIC est défavorable à la création de nouvelles prestations en matière de logement et considère que « le marché »a prévu suffisamment de dispositifs pour ne pas en rajouter de nouveaux !*

**5. Action sociale en faveur des retraités :**

La délégation a rappelé la nécessité d'informer les retraités de nos ministères sur leurs droits en matière d'action sociale aussi bien pour les prestations individuelles que pour les actions collectives organisées par les CLAS. C'est pourquoi il est demandé au ministère de fournir un fichier des retraités aux CLAS comme prévu dans la circulaire ministérielle du 29 juillet 1999.
*Réponse du SG :*
*Sans renier l'accès à l'action sociale en faveur des retraités, M.MAZAURIC a évoqué des problèmes techniques et juridiques. De ce fait, il ne lui paraît pas possible de fournir un fichier national dans l'immédiat, et suggère que ce travail de recensement soit fait dans chaque département en fonction des situations et des pratiques locales.*

**6. Questions diverses :**
La délégation a évoqué le non respect par la DIRMC de la circulaire sur les actions CIL, et notamment sur le fait que la direction ne considère pas les actions du CLAS comme des activités du service, avec pour conséquences de les soumettre à autorisations d'absences avec refus d'utiliser les véhicules de service et d'octrois d'ordres de mission.
*Réponse du SG : un rappel à l'ordre sera fait par la DRH !*
La situation du CLAS de Mayotte a également été évoquée.

**Conclusion :**
Audience cordiale avec des échanges francs et directs, des engagements ont été pris pour garantir le devenir de l'action sociale ministérielle et du patrimoine social immobilier. Concernant la prise en compte de nouveaux besoins sociaux en matière de restauration, logement, prise en compte des retraités, les contraintes budgétaires imposées par le gouvernement bloquent toute avancée.

Pour la délégation intersyndicale,
le Président du CCAS,
Christian MAHUT